

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-01

Annexe (s) : néant

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 18

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaëtan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Philippe DUPOUY, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Laurence LABEDAN, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Constitution du bureau**

Monsieur le Président de séance rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte précisant les conditions de constitution du Bureau et ses missions, puis fait appel à candidatures pour l'élection par le comité syndical en son sein des cinq futurs membres de cette instance.

Se sont déclarés candidats à la fonction de membre du Bureau :

Parmi les représentants des communautés de communes	Parmi les représentants du Département
Marie-Pierre CUSINATO Robert FRAIRET	Jean-Pierre SALERS Bernard GENDRE Lydie TOISON

32 suffrages ont été exprimés. Ont obtenu des voix :

Marie-Pierre CUSINATO : 32

Lydie TOISON : 32

Robert FRAIRET : 32

Jean-Pierre SALERS : 32

Bernard GENDRE : 32

Sont élus à l'issue du premier tour de scrutin : Mesdames Marie-Pierre CUSINATO et Lydie TOISON et Messieurs Robert FRAIRET, Jean-Pierre SALERS et Bernard GENDRE. Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions de membres du Bureau du syndicat mixte Gers Numérique.

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Doyen d'âge,

Gaëtan LECLERC

Le Doyen d'âge,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture

Gaëtan LECLERC

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-02

Annexe (s) : néant

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21  
Présents ou représentés : 18

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaëtan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Philippe DUPOUY, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Laurence LABEDAN, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 32

Pour : 32 Contre : 0

Abstention : néant

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Election du Président du Syndicat Mixte**

Monsieur le Président de séance rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte précisant les conditions de désignation du Président et ses missions, puis fait appel à candidatures pour l'élection correspondante par le comité syndical, parmi les membres du Bureau.

S'est déclaré candidat à la fonction de Président du syndicat mixte :

Monsieur Jean-Pierre SALERS

32 suffrages ont été exprimés. La candidature de Monsieur Jean-Pierre SALERS ayant recueilli 32 voix en sa faveur, celui-ci a été proclamé élu et est immédiatement installé dans ses fonctions de Président du syndicat mixte.

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Doyen d'âge,

Gaëtan LECLERC

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture

Le Doyen d'âge,

Gaëtan LECLERC

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-03

Annexe (s) : néant

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 18

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Philippe DUPOUY, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Laurence LABEDAN, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Election des trois Vice-Présidents et du Secrétaire**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte précisant les conditions de désignation des vice-présidents et du secrétaire ainsi que leurs missions, puis fait appel à candidatures pour l'élection correspondante par le comité syndical, parmi les membres du Bureau.

S'est déclarée candidate à la fonction de Secrétaire du syndicat mixte :

Madame Lydie TOISON

32 suffrages ont été exprimés. La candidature de Madame Lydie TOISON ayant recueilli 32 voix en sa faveur, celle-ci a été proclamée élue et est immédiatement installée dans ses fonctions de Secrétaire du syndicat mixte.

Se sont déclarés candidats à la fonction de Vice-président :

Madame Marie-Pierre CUSINATO et Messieurs Robert FRAIRET et Bernard GENDRE

32 suffrages ont été exprimés. Ont obtenu des voix :

Madame Marie-Pierre CUSINATO : 32

Monsieur Robert FRAIRET : 32

Monsieur Bernard GENDRE : 32

qui ont été proclamés élus et sont immédiatement installés dans leurs fonctions de Vice-présidents du Syndicat mixte.

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Président,

Jean-Pierre SALERS



Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-04

Annexe (s) : néant

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 18

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Philippe DUPOUY, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Laurence LABEDAN, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Maintien en activité des commissions consultatives et désignation de leur Président**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions des statuts du syndicat mixte prévoyant la possibilité pour le comité syndical de constituer en son sein des commissions consultatives, il en précise le positionnement et le rôle auprès du comité syndical et du Bureau.

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 4 novembre 2013, le Comité syndical a créé trois commissions, par délibération CS-201311040004.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de maintenir en activité ces trois commissions et d'approuver leur composition comme suit :

1) **Commission Administrative** en charge de l'élaboration et du suivi du règlement intérieur et de toutes questions relevant du cadre administratif du fonctionnement du syndicat, ayant également vocation à intervenir sur les questions financières :

**Présidente : Madame Marie-Pierre CUSINATO**

**Membres** : Michel PETIT, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, François RIVIERE, Lydie TOISON, Céline SALLES (ou leurs suppléants respectifs au comité syndical).

Messieurs Henri CORMIER, Pierre DUFFAUT, Alain SANCERRY, François RIVIERE et Laurent BOLZACCHINI étant absents et n'ayant pas formulé de souhait de rester ou de quitter la commission, il leur sera demandé par la suite leur position sur le sujet.

.../....

2) **Commission d'Ingénierie Technique et Géographique** en charge de la programmation des déploiements des réseaux qui seront développés par le syndicat :

**Président : Monsieur Bernard GENDRE**

**Membres** : Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Gaëtan LECLERC, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Xavier BALLENGHIEN, Philippe DUPOUY, Céline SALLES, (ou leurs suppléants respectifs au comité syndical) ;

Messieurs Henri CORMIER, Pierre DUFFAUT, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, François RIVIERE et Madame Marie-Claude MAURAS étant absents et n'ayant pas formulé de souhait de rester ou de quitter la commission, il leur sera demandé par la suite leur position sur le sujet.

3) **Commission chargée des Relations avec les opérateurs et les partenaires** :

**Président : Monsieur Robert FRAIRET**

**Membres** : Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Guy MANTOVANI, Gaëtan LECLERC, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Philippe DUPOUY, Lydie TOISON (ou leurs suppléants respectifs au comité syndical).

Messieurs Pierre DUFFAUT, Alain SANCERRY, François RIVIERE et Laurent BOLZACCHINI étant absents et n'ayant pas formulé de souhait de rester ou de quitter la commission, il leur sera demandé par la suite leur position sur le sujet.

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-05

Annexe (s) : 1

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 18

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Philippe DUPOUY, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Laurence LABEDAN, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du Comte Rendu du Comité Syndical du 27 septembre 2018**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article 28 du règlement intérieur approuvé par délibération n° CS-201401200001 du 20 janvier 2014, qui prévoient que le Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance précédente.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 14 février 2019, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le compte rendu de la séance du comité syndical du 27 septembre 2018, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait à Auch, le 20 février 2019

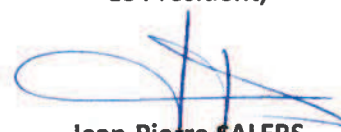
Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-06

Annexe (s) : 1

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 18

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Philippe DUPOUY, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Laurence LABEDAN, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Rapport sur les délégations de compétence et de signature**

Les décisions suivantes ont été signées, suite aux délégations de compétence donnée à Monsieur le Président et Monsieur le Directeur, durant la période de septembre 2018 à janvier 2019:

2018-005	24/09/2018	FTTH	<b>CREM FTTH - Agrément de 7 Sous-traitants de rang 3 :</b> SOFOTEL, d'AUCAMVILLE (31140), pour le tirage et le raccordement de fibre, pour un montant maximum de 200 000€ HT ; INEO MIDI PYRENEES LANGUEDO ROUSSILLON, de COLOMIERS (31770), pour la réalisation de travaux de Génie Civil pour un montant maximum de 1 000 000€ HT ; MAZAUD, de SAINT-MARTORY (31360), pour la réalisation de travaux de génie civil, pour un montant maximum de 100 000€ HT ; LOCA TRACTOPELLE, de MONTAUBAN (82000), pour la réalisation de travaux de génie civil, pour un montant maximum de 70 000€ HT ; CAVENCO, de TOULOUSE (31100), pour la réalisation de travaux de tirage/raccordement fibre FTTH, pour un montant maximum de 100 000€ HT ; PROEF France SAS, de LAGNY-SUR-MARNE (77400), pour la réalisation de travaux FTTH, pour un montant maximum de 200 000€ HT ; MCGR Travaux, de TOULOUSE (31100), pour les études, le câblage et le raccordement de fibre, pour un montant maximum de 200 000€ HT ;
2018-006	24/09/2018	FTTH	<b>CREM FTTH - Agrément de 2 Sous-traitants de rang 2 :</b> le groupement momentané d'Entreprises Solidaires CITEL/PARERA, de SAINT SULPICE (81370), pour la conception et la réalisation d'un réseau fibre optique ; SEVA, de CUGNAUX (31270), pour la conception et la réalisation d'un réseau fibre optique
2018-007	15/11/2018	WIFI	NOMOTECH - 53 avenue de la Pierre Vallée à POILLEY (50220), Marché de travaux d'extension du réseau hertzien gersois à haut débit
2018-008	15/11/2018	WIFI - SPS	INGC - 1 rue Van Gogh à AUCH (32000), Marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'extension du réseau hertzien gersois à haut débit
2018-009	15/11/2018	WIFI	<b>Marché WIFI - Agrément d'un sous-traitant de rang 1:</b> INFRA TEL SARL, de POILLEY (50220), pour les travaux de site Radio, pour un montant maximum de 39 870€ HT
2018-010	19/11/2018	ECOLES NUMERIQUES	Bureau Moderne SAS, 5 chemi du Moulin de la Ribère à AUCH (32000), marché de fourniture de matériels informatiques

2018-011	19/11/2018	MAINTENANCE MEDSR	Orange SA, Agence Entreprises Sud-Ouest Méditerranée, 30 avenue Marcel Dassault à Toulouse (31000), Maintenance des infrastructures de communication aux armoires de point de raccordement mutualisé d'Orange et aux NRA opticalisés sur le département du Gers
2018-012	04/12/2018	MEDSR	SDEG, desserte en énergie électrique de l'armoire NRA sur la commune de Villecomtal sur Arros pour un montant de 7 221€ HT
2018-013	04/12/2018	MEDSR	ENEDIS, desserte en énergie électrique de l'armoire NRA sur la commune de Haulies pour un montant de 1 029,60€ HT
2018-014	04/12/2018	MEDSR	ENEDIS, desserte en énergie électrique de l'armoire NRA sur la commune de Laveraët pour un montant de 1 029,60€ HT
2018-015	04/12/2018	MEDSR	ENEDIS, desserte en énergie électrique de l'armoire NRA sur la commune d'Endoufielle pour un montant de 1 029,60€ HT

### ► Subvention Satellite

Par délibération CS-201404140007 en date du 14 avril 2014, les modalités d'attribution de la subvention pour les équipements satellites ont été approuvées. La délibération prévoit qu'après instruction des dossiers par le personnel technique et administratif du Syndicat, un arrêté attributif soit notifié aux bénéficiaires avant versement.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'à fin décembre 2018, ont été attribuées **4 subventions** satellites pour un montant global de **1 305,50€** soit :

- 1 305,50€ pour 4 particuliers ;
- 0€ pour 0 professionnel.

Depuis la création de la subvention en avril 2014, ont été attribuées **196 subventions** satellites pour un montant global de **58 004,62€** soit :

- 51 580,45€ pour 175 particuliers ;
- 6 424,17€ pour 21 professionnels.

Les détails figurent en annexe.

Après information de la Commission Administrative qui s'est réunie le 14 février 2019 et qui n'a émis aucune observation, le Comité Syndical prend acte de ces décisions.

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-07

Annexe (s) : néant

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 18

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Philippe DUPOUY, Lydie TOISON, Bernard GENDRE, Laurence LABEDAN, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Marchés conclus en 2018**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article 107 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, le Syndicat Gers Numérique est tenu de publier la liste des marchés conclus en 2018, ainsi que des modifications intervenues en 2017 sur des contrats antérieurement signés.

**TRAVAUX**

N°	Titulaire	Code Postal	Objet	Date de notification	Montant HT
Marchés de 25 000 à 89 999,99 € HT					
TVX006	NOMOTECH	50 220	Travaux d'extension du réseau hertzien gersois	09/11/2018	87 980,00

**SERVICES**

N°	Titulaire	Code Postal	Objet	Date de notification	Montant HT
Marchés en dessous de 25 000 € HT					
S025	INGC	32 000	Mission SPS pour l'extension du réseau hertzien gersois	09/11/2018	4054,50
S027	MMA	32 000	Assurance véhicules 2018/2022	05/08/2018	7 640,00
Marchés à partir de 221 000€ HT					
S026	Orange	31 506	Maintenance pour la Montée en Débit/ Sous-Répartiteurs	26/11/2018	330 391,36

... / ...

**FOURNITURES**

N°	Titulaire	Code Postal	Objet	Date de notification	Montant HT
<b>Marchés de 25 000 à 89 999,99 € HT</b>					
F002	BUREAU MODERNE	32000	Matériels informatiques pour des écoles gersoises	19/11/2018	49 642,80

Après information de la Commission Administrative qui s'est réunie le 14 février 2019 et qui n'a émis aucune observation, le Comité Syndical prend acte de cette liste et approuve sa publication sur le site [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) et sur le site web du Syndicat Mixte, [www.gersnumerique.fr](http://www.gersnumerique.fr).

Fait à Auch, le 20 février 2019

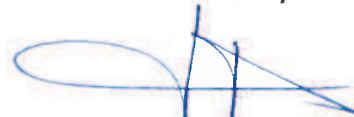
Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-08

Annexe (s) : 1

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaëtan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Gaëtan LECLERC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

### OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires

Vu les articles L5722-1, L3312-1 et D3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente donc le rapport ci-annexé retraçant les exercices comptables antérieurs et simulant une prospection sur 2019 du budget annexe et du budget principal du Syndicat.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative réunie le 14 février 2019, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019, sur la base d'un rapport de présentation tel que défini à l'article D3312-12 du CGCT.

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-09

Annexe (s) : néant

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaëtan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Gaëtan LECLERC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Ouverture anticipée de crédits au budget annexe 2019**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'Assemblée Délibérante est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget :

- mettre en recouvrement les recettes ;
- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- de liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 14 février 2019, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits sur le budget annexe 2019.

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-10

Annexe (s) : néant

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Gaétan LECLERC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Application de l'indice brut terminal des indemnités de fonctions du Président et des trois Vice-Présidents du Syndicat Mixte**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions législatives réglementaires permettant l'attribution d'indemnités de fonctions aux présidents et vice-présidents des syndicats mixtes ouvertes.

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux ont été revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 14 février 2019, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'appliquer l'indice brut terminal pour les indemnités de fonctions du Président et des trois Vice-Présidents du Syndicat Mixte.

Fait à Auch, le 20 février 2019


Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-11

Annexe (s) : 1

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaëtan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Gaëtan LECLERC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du contrat cadre relatif à la protection des données personnelles de l'entreprise Gascogne FTTH**

En application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, un contrat relatif à la protection des Données Personnelles doit être signé entre le Syndicat Mixte Gers Numérique et l'entreprise Gascogne FTTH.

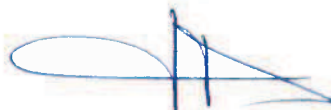
Ce contrat-cadre a pour objet de définir les conditions et modalités juridiques applicables en matière de protection des données personnelles donnant lieu à un traitement dans le cadre des contrats.

Vu l'avis favorable de la commission des Relations avec les Opérateurs et les Partenaires réunie le 14 février 2019, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve le contrat cadre relatif à la protection des données personnelles de l'entreprise Gascogne FTTH et ses annexes ;
- autorise le Président de le signer à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-12

Annexe (s) : 11

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaéтан LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Gaéтан LECLERC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du contrat « E-services » Gers Numériques**

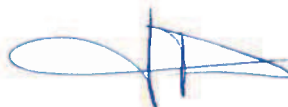
Le contrat « E-services » Gers Numérique propose aux Fournisseurs d'Accès Internet usagers du réseau FTTH une plateforme de services dématérialisés. Ce contrat a pour objet de définir les conditions de fourniture de e-SAV. Il peut être amené à évoluer sur différents aspects à la demande des fournisseurs d'accès internet.

Vu l'avis favorable de la commission des Relations avec les Opérateurs et les Partenaires réunie le 14 février 2019, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical délibère et :

- approuver le contrat « E-services » Gers Numérique ;
- autorise le Président de le signer à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer les prochaines mises à jour du contrat « E-services » dans la mesure où ces modifications n'entraîneraient aucune modification des tarifs et recettes du Syndicat Mixte Gers Numérique.

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-13

Annexe (s) : 25

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaëtan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Gaëtan LECLERC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Mise à jour du catalogue de services pour les fournisseurs d'accès internet**

Par la délibération B-20161130-07 du 30 novembre 2016, le Bureau a approuvé le catalogue FTTH. Ce catalogue de service permet aux opérateurs locaux et nationaux de développer des offres diversifiées et compétitives sur le marché de détail Grand Public ainsi que le bas du marché des Entreprises. Dans le cadre des discussions qui doivent permettre à de nouveaux Fournisseurs d'Accès Internet de proposer des offres qui utilisent notre réseau FTTH, il est proposé de faire évoluer le contrat pour répondre aux demandes exprimées par Free.

Vu l'avis favorable de la commission des Relations avec les Opérateurs et les Partenaires réunie le 14 février 2019, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical délibère et :

- approuver la mise à jour du catalogue de services pour les fournisseurs d'accès internet ;
- autorise le Président de le signer à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer les prochaines mises à jour du catalogue de services dans la mesure où ces modifications n'entraîneraient aucune modification des tarifs et recettes du Syndicat Mixte Gers Numérique.

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS



Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-14

Annexe (s) : 10

Membres du Comité Syndical  
Nombre de membres en exercice : 21  
Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaëtan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Gaëtan LECLERC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Mise à jour du contrat de service d'hébergement dans un nœud de raccordement optique du réseau de Gers Numérique**

Par la délibération CS-20170406-12 en date du 6 avril 2017, le Comité Syndical a approuvé le contrat de location des emplacements pour FAIs dans nos NRO. La mise à jour de ce contrat a pour objet les nouvelles modalités de fourniture par Gers Numérique à l'usager d'un service d'hébergement d'équipements et/ou pénétration de câble dans un NRO du réseau.

Vu l'avis favorable de la commission des Relations avec les Opérateurs et les Partenaires réunie le 14 février 2019, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical délibère et :

- approuver la mise à jour du contrat de service d'hébergement dans un NRO ;
- autorise le Président de le signer à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer les prochaines mises à jour du contrat de services dans la mesure où ces modifications n'entraîneraient aucune modification des tarifs et recettes du Syndicat Mixte Gers Numérique.

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

Le 20 février 2019 à 10h, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 14/02/2019

Date d'affichage : 14/02/2019

N° de délibération CS-20190220-15

Annexe (s) : 1

Membres du Comité  
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Guy MANTOVANI, Cyril COTONAT, Gaëtan LECLERC, Jean-Luc BOAS, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Pierre LACOMME, Xavier BALLENGHIEN, Bernard GENDRE, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Gaëtan LECLERC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**OBJET : Annulation de la convention d'audit et de conseil en ingénierie sociale en partenariat avec la société CTR Conseil**

Par la délibération CS-20180927-09 en date du 27 septembre 2018, le Comité Syndical a approuvé la Convention d'audit et de conseil en ingénierie sociale en partenariat avec la société CTR Conseil.

Cette convention avait pour objet de fixer les conditions de l'intervention de CTR pour identifier les possibilités d'optimisation dans le domaine des charges sociales, des taxes assises sur les salaires, des contributions sociales et des crédits d'impôt relatifs à l'emploi et à la masse salariale de Gers Numérique.

A l'issue de la phase d'audit et d'analyse, la société CTR aurait présenté ses recommandations par écrit au syndicat, qui est libre d'accepter de mettre en œuvre chacune des recommandations, auquel cas la rémunération de CTR sera de 35% sur chaque recommandation mise en œuvre, ou de ne pas mettre en œuvre lesdites recommandations, une clause de non concurrence de 36 mois sera alors appliquée.

La convention constitue bien une prestation de service réalisée à titre onéreux par l'entreprise au profit de la personne publique en vue de répondre aux besoins de cette dernière. Elle répond donc à la définition d'un marché public inscrite à l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015. Cette convention est donc tenue de respecter les dispositions prévues par la réglementation en matière de marchés publics en vigueur en matière de mise en concurrence et de publicité.

Vu l'avis favorable de la commission des Relations avec les Opérateurs et les Partenaires réunie le 14 février 2019, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical délibère et :

- retire la délibération CS-20180927-09 en date du 27 septembre 2018 ;
- annule la convention d'audit et de conseil en ingénierie sociale signée par le Président et la société CTR Conseil

Fait à Auch, le 20 février 2019

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par  
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS